



N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Subside 2020.- Annulation du subside nominatif à l'asbl "Les Pêcheurs laekenois".- Montant : 250,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certains subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 9 décembre 2019;

Considérant la prise en charge du subside en faveur de l'asbl " Les Pêcheurs laekenois" par le département Culture, Jeunesse et Sports;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside nominatif de 250,00 EUR inscrit à l'article 76605/332/02 du budget ordinaire 2020 au profit de l'asbl "Les Pêcheurs laekenois" pour l'année 2020 et libérer les crédits.

Annexes :